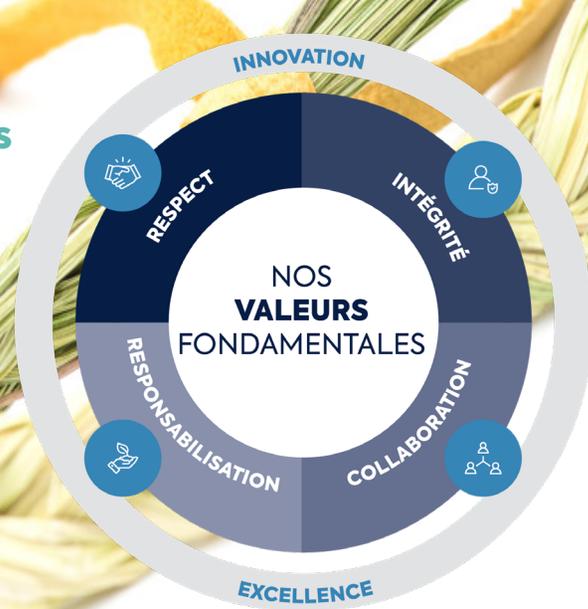


Changement d'approche : une démarche concertée de l'assurance basée sur les valeurs

Notre vision collective est de donner aux communautés et aux organisations autochtones, grâce à des partenariats de confiance, les moyens de posséder et de gérer un programme d'assurance et de gestion de risques vaste, innovant et collectif, conçu pour protéger les investissements et les actifs tout en améliorant la force économique et le bien-être des communautés autochtones.



Réflexion sur un modèle d'assurance pour les autochtones

Une **NOUVELLE** approche de l'assurance pour les communautés autochtones

Statu quo :

Les communautés souscrivent des assurances de façon isolée ou individuelle



Individuellement

Notre objectif :

Les collectivités souscrivent une assurance en tant que groupe collectif



En communauté



Plus d'influence et de pouvoir d'achat

En partenariat avec :



bflcanada.ca | [in](#) [X](#) [f](#)

Pourquoi explorer l'idée un modèle d'assurance par les autochtones?

La mission de l'AFPN est d'aider les communautés autochtones à bâtir leur avenir selon leurs propres conditions. En partenariat avec BFL CANADA, nous explorons des options d'assurance plus durables au profit des membres de l'AFPN et d'autres communautés autochtones.

Les avantages qui se perpétuent de génération en génération d'un modèle d'assurance collective sont nombreux, notamment :



Développer la croissance économique et le bien-être des communautés autochtones



Garantir un accès direct et équitable au marché mondial de l'assurance



Offrir une couverture d'assurance et des coûts stables tout en renforçant la capacité d'adaptation



Maintenir les avantages de la gestion des risques sur plusieurs générations

Quelles sont les prochaines étapes ?

1. Séance d'engagement citoyenne

Dialogue avec les membres de l'AFPN

2. Étude de faisabilité

Collecte et analyse des données (étude de faisabilité, etc.)

3. Partage des résultats de l'étude de faisabilité

Diffusion de l'information aux participants

4. Prise de décision collective

Décision des participants sur la base de l'analyse

5. Mise en place du modèle collectif

Officialisation et mise en œuvre

Vous souhaitez en savoir plus ?

La première étape consiste à collecter et à analyser des données afin de déterminer la structure optimale d'un modèle d'assurance collective. Toutes les informations recueillies sont protégées par des accords de non-divulgaration signés par toutes les parties et seront utilisées uniquement dans le cadre de ce projet.

Pour participer ou en savoir plus, contactez :

Jody Anderson, CAPA, AFPN
Conseillère Stratégie & Partenariats
C. 250-870-7808 E. janderson@fnfa.ca

Annmarie Garby, BFL CANADA
Directrice clientèle, directrice de pratique nationale – Pratique autochtone,
C. 403-671-5546 E. agarby@bflcanada.ca

